

## FICHE DE POSTE



**Mairie de Biviers**  
369 chemin de l'Eglise - 38330 BIVIERS  
Tél. : 04 76 52 10 45  
contact@mairie-biviers.fr • www.mairie-biviers.fr

Fonction :  
**Agent technique polyvalent**

Filière / Catégorie / Grade :  
**Technique / C / Adjoint technique territorial**

Temps de travail :  
**Temps complet, soit 35 heures par semaine**

**Supérieur hiérarchique :**  
Adjoint au Responsable des services techniques

**Remplaçant sur le poste en cas d'absence :**  
Agent technique polyvalent

Date de mise à jour : décembre 2022

### 1. Raisons d'être du poste :

Au sein de l'équipe des services techniques et sous la responsabilité directe de l'Adjoint au Responsable des services techniques, l'Agent technique polyvalent effectue l'aménagement et l'entretien des espaces verts et naturels. Il réalise les travaux d'entretien des voies et des réseaux publics, ainsi que le déneigement en période hivernale en participant à ce titre au dispositif d'astreinte mis en place par la collectivité.

Il assure également des petits travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation tous corps de métier dans les bâtiments communaux ainsi que sur les équipements publics. Il œuvre également à la bonne mise en place des manifestations communales par son travail de manutention et d'installation d'équipements et de mobiliers.

### 2. Missions et responsabilités :

#### **Aménagement et entretien des espaces verts et naturels**

- Aménager les espaces verts (désherber, tailler, planter, arroser) ;
- Entretien et nettoyer les espaces verts, les massifs et les jardinières ;
- Aménager, nettoyer et entretenir les espaces extérieurs notamment les terrains de jeux et terrains de boules, les tennis et leurs abords, les écoles et leurs abords, le parc de la mairie, la place du village, le monument aux morts, les cimetières, les espaces naturels appartenant à la commune ;
- Appliquer les règles et consignes de sécurité du travail ;
- Réaliser les travaux de taille et d'élagage des arbres ;
- Assurer le nettoyage et l'entretien des emplacements poubelles et des conteneurs collectifs.

#### **Entretien des espaces publics, de la voirie et des réseaux communaux**

- Assurer une mission de « surveillance » des réseaux et de la voirie : signaler à la hiérarchie les situations urgentes, problématiques, suspectes et/ou dangereuses, les dégradations constatées et les affichages illicites ;
- Entretien et nettoyer les voiries communales (travaux de goudronnage, ramassage des feuilles, etc.) ainsi que les abords de voiries (fauchage, débroussaillage, nettoyage, déblaiement, curage des fossés, etc.) ;
- Vérifier et nettoyer au besoin les grilles et les bouches de récupération des eaux de pluie ;
- Entretien la signalisation routière horizontale et verticale ;
- Réparer, enlever et poser du mobilier urbain ;
- Exécuter des travaux de serrurerie (grillage, etc...) ;
- Assurer le déneigement de la voirie communale, notamment lors des périodes d'astreinte hivernale.

<b>Entretien de l'outillage et des locaux techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer les locaux techniques (ateliers et vestiaires) ;</li> <li>- Assurer l'entretien et la maintenance courante de l'outillage, du petit matériel et des véhicules de la commune ;</li> <li>- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition ;</li> <li>- Gérer les stocks et commandes de petits matériels et fournitures pour travaux courants en voirie, espaces verts et bâtiments.</li> </ul>
<b>Manutention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition, déplacer et installer les matériels demandés dans le cadre de l'organisation de manifestations communales et/ou associatives ;</li> <li>- Mettre à disposition et installer les panneaux A0 pour l'affichage ;</li> <li>- Distribuer le cas échéant des publications communales.</li> </ul>
<b>Entretien des bâtiments, ouvrages et équipements publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la maintenance et le petit entretien se rapportant aux bâtiments communaux, aux équipements et ouvrages publics (travaux d'électricité, de plomberie, menuiserie, peinture, platerie, maçonnerie, métallerie) ;</li> <li>- Effectuer une maintenance courante à titre préventif ou curatif ;</li> <li>- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition ;</li> <li>- Suivre la maintenance des chaufferies des bâtiments ;</li> <li>- Réaliser à la demande les états des lieux entrée/sortie dans le cadre de la location des salles communales, impliquant la vérification de l'état du matériel et des lieux loués.</li> </ul>

### 3. Relations :

- **En interne :** élus, ensemble des services communaux.
- **En externe :** habitants de la commune et des communes extérieures, partenaires institutionnels et techniques ainsi que fournisseurs et prestataires.

### 4. Compétences et technicité, aptitudes exigées :

#### **Savoir et Savoir-faire :**

- Connaissance technique dans le domaine des espaces verts (taille, tonte, aménagements de massifs, etc.)
- Connaissance technique des voiries et des réseaux communaux ;
- Connaissance technique dans le bâtiment second œuvre (électricité, peinture, maçonnerie, serrurerie, etc.)
- Savoir conduire des engins de nettoyage et de déneigement (permis poids lourd exigé) ;
- Maîtrise des outils d'espaces verts et voiries ;
- Bonne connaissance des règles de sécurité au travail ;
- Capacité à savoir rendre-compte de son activité ;
- Capacité à prendre des initiatives ;
- Connaissance du fonctionnement et des missions d'une commune.

#### **Savoir-être :**

- Réactivité, disponibilité (notamment lors des astreintes) et prise d'initiative ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Polyvalence ;
- Sens du service public.

### 5. Contraintes et difficultés particulières du poste :

Autonomie dans l'organisation du travail et prise d'initiative en cas de besoin d'intervention urgente ;  
Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé ;  
Manipulation d'engins et d'outils dangereux ;  
Travail courbé, agenouillé, en hauteur, de manutention ;  
Astreinte de déneigement de jour comme de nuit pendant la période hivernale ;  
Port obligatoire de vêtements de sécurité et d'équipements de protection individuelle (gilet de signalisation, gants, casque, harnais, lunettes de protection, chaussures de sécurité, etc.).

## 6. Conditions matérielles :

**Lieu de travail :** interventions sur l'ensemble de la commune.

**Temps de travail :** 35 heures hebdomadaire.

**Rémunération, avantages :** rémunération statutaire + régime indemnitaire lié au poste + indemnité d'astreinte d'intervention lors du déneigement et heures payées en cas d'intervention pendant la période d'astreinte ; chèques déjeuner si souhaité (valeur faciale 5€ / ticket dont 50% pris en charge par la collectivité) ; possibilité d'adhérer à la mutuelle et/ou au contrat de prévoyance mis en place pour les agents de la commune.

## 7. Profil :

**Formation recherchée :** Formation en travaux publics, VRD, espaces verts, bâtiments.

**Expérience professionnelle demandée :** Expérience souhaitée dans un service technique d'une collectivité territoriale ou dans une entreprise privée spécialisée en travaux publics, VRD, espaces verts, bâtiments.

**Habilitations spécifiques :** Permis de conduire B (véhicules légers) et C (poids-lourds) exigés ; Habilitation électrique et CACES appréciés.

**Statut :** Adjoint technique territorial / Adjoint technique territorial principal